L'an deux mille vingt-trois, le 7 décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 1/12/2023
Présent-es : **Christophe BAUMGARTEN, Francis HOEZELLE, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Noémie SERRU,**
Absent-es : Victoire BEAUJOU, Nathalie VERGEON, Alain DETOLLE, Catherine LESNES, Olivier MARTIN,
Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Catherine MOULIN
Alain DETOLLE à Francis HOEZELLE
Catherine LESNES à Françoise ROMANET
Olivier MARTIN à Christophe BAUMGARTEN
Nathalie VERGEON à Régis MOREL

REPUBLIQUE FRANÇAISE
15 DEC. 2023
SOUS-PREFECTURE D'AUBUSSON

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.
M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.
Secrétaire : **M Francis HOEZELLE**

DCM 2023/60 : DETR 2023 / BOOST'COM'UNES – Validation du plan de financement – restauration mur de soutènement du camping

Madame la maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à la restauration d'une partie du mur de soutènement en pierre sèche du camping municipal. Ce mur est situé sur la parcelle communale cadastrée AY 89 au droit du jardin (AB 131) de M. Julien Chene. Les travaux consistent à reprendre une portion de mur existant en pierre sèche présentant 2 brèches, dues notamment à l'action des racines et à l'ancienneté de l'ouvrage. Un gros travail de démontage, déblayage et dessouchage est nécessaire. La partie restaurée devra être isolée du reste par 2 chaînages verticaux intégrés. Elle sera rebâtie en pierre sèche, en opus assisé normal, sans faire usage de mortier et elle sera doublée à l'arrière , par un drain de cailloutis qui préviendra des nouvelles intrusions de la terre et des racines. Elle présente le plan de financement de cette restauration :

MUR DE SOUTENEMENT DU CAMPING DU PUY FAUX

ÉLÉMENTS	OPÉRATIONS	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	DÉPENSES HT	RECETTES	
Parties endommagées du soutènement	Démontage et dessouchage			250,00		
	Aménagement d'une nouvelle chaussée de fondation			250,00	DETR 50 %	1 960,00
Nouveau soutènement	apport pierres manquantes	1,5 m³	80,00	120,00	Boost'com'unes 25 %	980,00
	construction (5x1,65x0,80)	6,6 m³	500,00	3 300,00	Commune	980,00
			TOTAL	3 920,00	TOTAL	3 920,00

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement présenté ci-dessus et autorise madame la maire à déposer les demandes de financement DETR et BOOST'COM'UNES correspondantes.

A Faux-la-Montagne, le 8 décembre 2023,
La maire ,
Catherine MOULIN

MAIRIE DE FAUX LA MONTAGNE (Creuse)